

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 28 août 2017.

Par courrier réceptionné le 7 septembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi qu'au titre des STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 19 octobre 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Véronique EISENHUT, responsable du service urbanisme et de Madame Marine BURGUN représentant le bureau d'étude G2C Territoires.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cependant, la commission constate et déplore le fait qu'une installation n'ayant pas sa place en ZNIEFF ait pu être autorisée auparavant dans la zone Uxd du projet de PLU.

Elle estime toutefois que votre projet de PLU reflète la réalité du terrain.

Elle émet également une réserve expresse en ce qui concerne le règlement de la zone N : il convient d'identifier le camping existant dans un zonage spécifique avec un règlement adapté.


La commission rend un avis favorable au titre des STECAL Ns et Nl.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Christian MARCHANDEAU
Mairie
38, rue Paul Valentin
77410 ANNET-SUR-MARNE

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU